

PROCES-VERBAL

Présidence : Pascal Lauber

Présents : 36 citoyennes et citoyens

Scrutateurs : Mme Claudine Schneuwly
M. Olivier Scyboz

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 47, du 23 novembre 2018
- avis au pilier public
- rappel dans le bulletin d'information communal no 56

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 23 avril 2018** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 56; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Budget 2019**
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. **Présentation de la planification financière 2019-2023**
4. **Adhésion à la corporation du triage forestier du Moléson - approbation des statuts y relatifs**
5. **Modification du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux**
6. **Règlement scolaire de la commune de Morlon**
7. **Modification des statuts du Réseau Santé et Social des communes de la Gruyère**
8. **Divers**

**Tractanda 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du
23 avril 2018**

Pascal Lauber : le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal no 56 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune.

Il demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU 23 AVRIL 2018**

**35 OUI
1 ABSTENTION**

Le procès-verbal du 23 avril 2018 est adopté.

Tractanda 2 : Budget 2019

2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

La lecture du budget 2019 est donnée par Juliette Aegerter, boursière; simultanément les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort plusieurs interventions :

Chapitre 2 - Enseignement et formation

452.00 Participation école Ville de Bulle 30'000.00 budget 2019

452.00 Participation école Ville de Bulle 59'861.55 compte 2017

Pierre Scyboz : pourquoi y a-t-il autant de différence sur ce point entre le budget 2019 et les comptes 2017 ?

Pascal Lauber : nous avons changé notre manière de comptabiliser. Avant, nous recevions la dernière tranche à payer en fin d'année et c'était reporté sur l'année d'après. Maintenant, nous comptabilisons tout sur la même année. Dorénavant, nous n'aurons plus autant de différence.

Chapitre 4 - Santé

352.02 Participation aux soins et aides familiales Fr. 63'200.00

Rodolphe Gobet : pourquoi cette augmentation ?

Pascal Lauber : il s'agit d'une charge liée. Nous ne pouvons rien faire.

Chapitre 6 - Transports et communications

314.02 Décoration florale Fr. 34'000.00

Christiane Comte : pour les décorations florales vous aviez déjà mis un montant au budget 2018, pourquoi encore ce montant au budget 2019 alors qu'il y a déjà des bacs de fleurs ?

Pascal Lauber : nous avons juste déplacé les bacs qui étaient chez M. Barras pour les mettre sur la chicane du haut du village. Nous devons en rajouter.

352.01 Transport régional - Mobul Fr. 35'300.00

Pierre Scyboz : est-ce que le passage au quart d'heure est intégré dans ce montant ?

Pascal Lauber : oui. Nous observons le montant de Fr. 24'978.15 dans les comptes 2017 et le montant de Fr. 35'300.00 dans le budget 2019. Cette différence comporte le passage au quart d'heure.

Pierre Scyboz : avons-nous de bonnes chances de conserver ce rythme ?

Pascal Lauber : oui totalement.

L'ESPRIT

8. Economie

352.02 ARG contribution supplémentaire Télécabine de Charmey Fr. 00.00

Pierre Scyboz : il n'est pas du tout prévu d'aider les télécabines de Charmey ?

Pascal Lauber : non, il n'est pas prévu que les communes aident les remontées mécaniques de la région.

9. Finances et impôts

319.01 Pertes sur débiteurs-impôts Fr. 20'000.00

Nadia Yerly : comment calculez-vous ce montant ?

Pascal Lauber : il s'agit d'une estimation en fonction du montant que nous devons percevoir et nous calculons un pourcentage.

400.00 Impôt sur le revenu Fr. 1'573'900.00

Danielle Chappuis : je trouve étrange que le montant soit inférieur au budget 2018 alors que nous attendons des arrivées suite aux constructions prévues sur la parcelle 169.

Pascal Lauber : tous les habitants ne sont pas encore arrivés. Nous avons fait une prévision en fonction des habitants actuels. Nous restons prudents.

Gaël Micoulet : je rejoins la question précédente, avez-vous également prévu l'augmentation des charges liées en fonction des enfants qui vont arriver dans la commune ? Tout en comprenant la difficulté de ces prévisions !

Pascal Lauber : concernant les familles que nous connaissons nous avons déjà demandé le nombre d'enfants pour remplir les classes ainsi que pour les abonnements. En revanche, au niveau de la puissance financière, nous sommes dans l'attente.



Remarques sur les charges liées

Niveau cantonal		Fr. 642'700.00
	Soit 26 %	
Intercommunal		Fr. 758'800.00
	Soit 31 %	
Total		Fr. 1'401'500.00
	57 %	

Pascal Lauber : ainsi se résume le point de vue des charges liées pour notre commune. 26,48 % et 31,27 %, soit une augmentation de 4 % par rapport au budget 2018.

Les comptes 2017 ont démontré un pourcentage de 22 % au niveau cantonal et de 29 % au niveau intercommunal.



Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

Vote final du budget de fonctionnement

Pascal Lauber : l'approbation du budget 2019 est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU BUDGET 2019 DE FONCTIONNEMENT

**1 NON
35 OUI**

Le budget 2019 de fonctionnement est adopté avec un bénéfice de Fr. 103'700.00.



INVESTISSEMENTS

L'ESPRIT

Place de jeu : Fr. 90'000.00

Pascal Lauber : présentation du projet selon les explications détaillées dans l'Esprit 56.

Questions :

Christiane Comte : cette place de jeu, qui va la surveiller ? La garder ? L'entretenir ?

Pascal Lauber : la surveiller, personne. La responsabilité incombera aux parents ainsi qu'aux maîtresses lors des heures scolaires. L'entretien sera fait par les responsables de l'édilité de la commune. En fait comme cela se fait actuellement.

Christiane Comte : combien y a t-il d'enfants à l'école à ce jour ?

Patrick Audemars : il y a environ 55 enfants.

Gaël Micoulet : le terrain de jeu ressemblera-t-il à celui de Grandvillard ?

David Castella : il sera plus petit. Le revêtement sera coulé « mou » avec des buts et des paniers de basket.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

VOTE POUR L'APPROBATION DE L'INVESTISSEMENT CONCERNANT LA RENOVATION DE LA PLACE DE JEU

1 NON
35 OUI

L'investissement pour la rénovation de la place de jeu est adopté.

Construction d'abris-bus : Fr. 138'300.00

Pascal Lauber : présentation du projet selon les explications détaillées dans l'Esprit 56.

Questions :

Christiane Comte : quand avez-vous fait l'appel d'offre officiel ?

Pascal Lauber : nous n'avons pas besoin de faire un appel d'offre officiel. Ce n'est pas un montant qui nécessite un appel de marché public. Tous les abris-bus Mobul auront le même aspect et c'est le bureau d'architectes Deillon-Delley qui est désigné pour ce travail.

Christiane Comte : avez-vous intégré le fait que normalement tous les abris-bus sont pris en charge financièrement par l'ECAB ?

Pascal Lauber : étant donné que nous sommes concernés par une ligne d'agglomération, les abris-bus sont pris en charge par les communes.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

VOTE POUR L'APPROBATION DE L'INVESTISSEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'ABRIS-BUS

**1 NON
35 OUI**

L'investissement pour la construction d'abris-bus est adopté.

Approvisionnement en eau : Fr. 240'400.00

Pascal Lauber : nous avons reporté le solde du montant déjà adopté lors de l'assemblée du budget 2018. J'en parlerai dans les divers.

Participation à la Step intercommunale : Fr . 32'000.00

Pascal Lauber : il s'agit d'une charge liée qui concerne la participation annuelle à la STEP intercommunale selon la mise en service de la nouvelle installation.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

**VOTE POUR L'APPROBATION DE L'INVESTISSEMENT
CONCERNANT LA PARTICIPATION A LA STEP INTERCOMMUNALE**

**1 NON
35 OUI**

L'investissement pour la participation à la Step intercommunale est adopté.

Déchetterie verte : Fr . 120'000.00

Pascal Lauber : présentation du projet selon les explications détaillées dans l'Esprit 56.

Questions :

Rodolphe Gobet : pourquoi n'y a-t-il qu'une seule offre proposée et non trois ?

Pascal Lauber : pour l'instant, nous n'avons que le projet de l'ingénieur, nous n'avons pas été plus loin.

Martine Gapany : en fait, il s'agit uniquement d'une étude.

Tessa Messerli : vous parlez de prévention et de sécurité, vous pensez encore modifier le projet par la suite ?

Pascal Lauber : non pas pour l'instant, l'aspect visuel de la déchetterie va rester le même.

Marie-Pierre Barbey : je trouve que c'est un montant très important pour juste sécuriser une petite partie de la déchetterie.

Martine Gapany : c'est le montant total, avec un muret tout autour ainsi que des palissades. On peut aussi laisser la rampe non bitumée comme actuellement. Nous avons plusieurs possibilités. Il s'agit d'une offre globale pour la totalité. Nous allons, de toute façon, demander différentes offres.

François Castella : j'aimerais juste dire qu'à mon avis il est nécessaire de faire quelque chose pour cette déchetterie. Elle se détériore et je pense qu'il est judicieux de faire un muret comme proposé.

Pascal Lauber : il faut également savoir que cette déchetterie va être de plus en plus utilisée avec les nouveaux habitants que nous attendons.

Christiane Comte : nous devrions également penser à élargir la route d'accès.

Pascal Lauber : non, il n'est pas prévu que nous touchions à la route.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

VOTE POUR L'APPROBATION DE L'INVESTISSEMENT CONCERNANT LA DECHETTERIE VERTE

**2 NON
2 ABSTENTIONS
32 OUI**

L'investissement pour la déchetterie verte est adopté.

Tractanda 3 : Planification financière

Pascal Lauber : le plan financier est l'expression chiffrée du programme de législature. Il met en évidence les perspectives financières de la commune et il permet ainsi, suffisamment tôt, d'attirer l'attention des autorités politiques sur les éventuelles difficultés financières futures. Il s'agit uniquement d'un outil de travail. Le résultat est soumis à des incertitudes et à des limites.

Pascal Lauber : présentation de la planification financière selon les explications détaillées dans l'Esprit 56.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

Tractanda 4 : Adhésion à la corporation du triage forestier du Moléson Approbation des statuts

Pascal Lauber : l'idée du Conseil communal est de rejoindre le triage forestier du Moléson. Je pense qu'à l'époque nous avons fait une erreur de ne pas rejoindre ce triage car depuis sa création non seulement le triage a fait d'importants investissements mais en plus il est bénéficiaire. Notre inquiétude de l'époque était que notre forestier communal n'ait plus de travail. A ce jour, le triage forestier lui garantit des travaux jusqu'à sa retraite et surtout le triage nous assure la pérennité des traitements de nos forêts.

Le triage forestier est le 4ème arrondissement. Aujourd'hui il est composé des communes de Gruyères, du Pâquier ainsi que de l'Etat de Fribourg. Si la commune de Morlon adhère à ce triage, elle deviendrait la deuxième commune après Gruyères en surface de forêts. Nous avons deux catégories de forêts à entretenir, Bouleyres et Motélon.

En terme de chiffres, si le triage devait être déficitaire, il devrait refaire du bénéfice l'année suivante. Si à l'inverse il devait être bénéficiaire c'est lui qui décide ce qu'il va faire de son argent. Les premières années, le triage a réinvesti son bénéfice ce qui a permis de construire la halle à copeaux ainsi que l'achat d'un certain nombre de machines et l'année dernière le bénéfice a été remis aux communes concernées.

Aujourd'hui, les communes concernées ont accepté l'arrivée de Morlon en assemblée et nous devons accepter formellement les statuts qui existent déjà. Juste encore pour information, le droit d'entrée pour Morlon est de Fr. 15'000.00 et la cotisation annuelle est de Fr. 600.00.

Gérard Gachoud : si j'ai bien compris, le forestier communal reste en place.

Pascal Lauber : oui, il travaillera sur le même principe. Au lieu de faire des travaux pour la commune, il fera des travaux pour le triage.

Gérard Gachoud : nous avons une deuxième entreprise forestière dans le village (BG câblage).

Pascal Lauber : oui, elle travaille également pour ce triage ainsi que pour d'autres triages forestiers.

VOTE POUR L'ADHESION A LA CORPORATION DU TRIAGE FORESTIER DU MOLESON

OUI A L'UNANIMITE

L'adhésion à la corporation du triage forestier du Moléson est adoptée.

Tractanda 5 : Modification du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

L'ESPRIT

Pascal Lauber : nous devons mettre en conformité le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux avec la loi cantonale et également compléter notre règlement adopté le 30 mars 2015. Ce dernier a été partiellement accepté par l'Etat le 14 décembre 2015. La principale modification réside en la façon de percevoir les taxes. Actuellement, la taxe est perçue sur la consommation d'eau potable mais dorénavant elle sera calculée selon les critères suivants : en fonction des m² de la surface de la parcelle multipliés par l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) et par l'équivalent habitant.

Ce qui veut dire concrètement :

Actuellement

150m³ à 0.9 = **135.00/an**

Futur

Parcelle 750 x ibus 0.7 = 525 x 0.2 = 105.00

EH pour 5 pièces : 5x15 = 75.00

105.00 + 75.00 = total de **180/an**

Ceci nous permettra de financer les installations d'épuration et respectera ce que l'Etat nous demande.

Alain Publio : il s'agit d'une obligation cantonale ou s'agit-il d'une interprétation de ce que nous devons faire ?

Patrick Audemars : non, il ne s'agit pas d'une interprétation de la loi cantonale. A Morlon, nous avons le souhait de laisser la taxe sur l'eau consommée mais cela a été refusé par les services de l'Etat. Le Sen (service de l'environnement) nous oblige à calculer de la sorte. Ce calcul est fait en fonction des investissements futurs. Le 65 % de la commune a déjà un système séparatif mais le solde des travaux représente un montant de Fr. 650'000.00 à Fr. 700'000.00.

Alain Publio : ce qui me dérange dans ce calcul c'est l'équivalent habitant dans le sens qu'à un moment donné une villa de 5 pièces ne sera plus habitée que par 2 personnes et on ne consommera pas l'équivalent de 150 m³.

Patrick Audemars : c'est pour cela que nous n'avons pas retenu cette solution en 2015. Nous avons essayé d'aller à l'encontre de l'Etat qui avait déjà ce règlement type. Cela n'a pas été accepté. Concernant une maison de 5 pièces même si elle n'est pas entièrement habitée il y a quand même une surface de toit qui engendre de l'eau pluviale qu'il faut évacuer par des conduites dimensionnées en fonction de l'habitat.

Pascal Lauber : il faut aussi souligner que les 0.20 ct que nous comptons c'est très peu par rapport aux autres communes. Par exemple, Bossonnens c'est 0.90 ct. Il y a d'autres communes qui sont allées beaucoup plus haut. C'est assez difficile de mettre plus bas que 0.20 ct. Nous pensons qu'il s'agit d'un bon compromis.

Christian Grandjean : d'un point de vue financier il faut savoir que ce chapitre doit absolument être équilibré. Les deux dernières années, nous avons fait des prélèvements à la réserve. Si nous le faisons chaque année la réserve va se retrouver à zéro et ensuite il faudra impérativement modifier les taxes.

Pascal Lauber : tout à fait.

**VOTE POUR LA MODIFICATION DU REGLEMENT
COMMUNAL RELATIF A L'EVACUATION ET A
L'EPURATION DES EAUX**

**33 OUI
2 NON
1 Abstention**

La modification du règlement communal relative à l'évacuation et à l'épuration des eaux est adoptée.



**Nous sommes à vos côtés.
Surtout en cas de pépin.**

Marc-André Rochat, Conseiller en assurances, P 079 449 19 18, marcandre.rochat@mobiliere.ch

Agence générale Bulle
Jacques Yerly

Chemin de Folliéran 23, 1630 Bulle
T 026 916 10 40, bulle@mobiliere.ch
mobiliere.ch

la Mobilière

Tractanda 6 : Règlement scolaire de Morlon

L'ESPRIT

Pascal Lauber : suite à l'entrée en vigueur le 1er août 2015 de la nouvelle loi cantonale régissant la scolarité obligatoire avec notamment l'arrivée de la nouvelle commission du conseil des parents, nous avons été dans l'obligation de revoir notre règlement scolaire.

Faisant partie du cercle scolaire Bulle-Morlon, il doit être identique à celui de Bulle qui a d'ores et déjà été accepté par le Conseil général.

Il n'y a pas vraiment de modifications notoires sur ce règlement que nous n'avons pas prévu de lire ni de commenter. Il s'agit vraiment d'une mise en conformité.

VOTE POUR LA MISE EN CONFORMITE DU REGLEMENT SCOLAIRE DE MORLON

35 OUI
1 Abstention

La mise en conformité du règlement scolaire de Morlon est adoptée.

Tractanda 7 : Modification des statuts du Réseau Santé et Social des communes de la Gruyère

L'ESPRIT

Pascal Lauber : il y a plusieurs nouvelles vagues légales qui sont entrées en vigueur ; la loi sur les seniors, sur les prestations médico-sociales et les indemnités forfaitaires, ceci entre le 1er juillet 2016 et le 1er janvier 2018. Le RSSG en profite pour faire un « toilettage » de plusieurs articles avec quatre différences notoires :

1. La possibilité de conclure des contrats de droit public
2. La commission de district devient un organe du RSSG
3. La limite d'endettement maximum est augmentée à Fr. 80'000'000.00
4. L'engagement des fonds est soumis à des référendums

Ces statuts ont déjà été approuvés par l'assemblée des délégués le 14 juin 2018. Ils doivent encore être approuvés par toutes les communes de la Gruyère.

VOTE POUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU RESEAU SANTE ET SOCIAL DES COMMUNES DE LA GRUYERE

34 OUI
1 NON
1 Abstention

La modification des statuts du Réseau Santé et Social des communes de la Gruyère est adoptée.

Tractanda 8 : Divers

- **Mobul**



Pascal Lauber : après le passage au quart d'heure qui s'est fait au mois de décembre 2017, je vous informe que les horaires ne subissent pas de modifications et que les tarifs restent identiques (Fr. 2.80 pour le tarif plein et Fr. 2.20 pour le tarif réduit).

- **Energie**

Pascal Lauber : vous avez peut-être lu dans l'Esprit qu'il y a des aides communales pour l'efficacité énergétique des bâtiments.

Aides communales pour l'efficacité énergétique des bâtiments

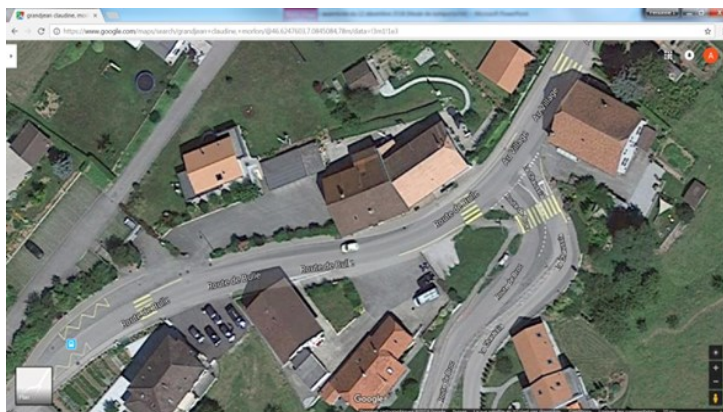
 Conseil au Programme Bâtiments	 Remplacement de votre système de chauffage	 Installation solaire
 Un spécialiste vous explique les principes du Programme Bâtiments et vous conseille gratuitement sur les travaux à réaliser	 La commune vous met en contact avec un professionnel et prend en charge l'analyse préliminaire	 Les émoluments communaux sont offerts pour le traitement des dossiers solaires

ons l'en

Gaël Micoulet : concernant l'installation solaire il s'agit du photovoltaïque, l'eau chaude ?

David Castella : c'est pour l'eau et l'électricité.

- **Valtraloc**



Pascal Lauber : le projet Valtraloc est terminé, la facture finale est à la Commune et dans les comptes 2018, nous pourrons vous présenter ce qu'il en advient.

Par contre, je reviens sur les piquets (noirs et jaunes) qui font beaucoup parler au sein de la commune. Il faut recadrer la situation. Cette modération de trafic fait partie des mesures prévues dans l'agglomération dans le but de favoriser la sécurité ainsi que la mobilité douce dans les zones 30 km/h. Ce projet a été réfléchi de nombreuses fois entre les différents protagonistes. Nous avons cependant décidé de mettre un peu moins de piquets que prévus dans le projet. Nous nous sommes aperçus que si nous ne mettons pas de piquets, les véhicules roulent sur le trottoir. Le but est de garantir la sécurité des piétons.

Claudine Grandjean : je peux vous dire que ma maman risque sa vie tous les jours quand elle vient manger chez nous. Des voitures montent sur le trottoir devant la propriété Pasche jusqu'à chez nous. C'est vraiment très dangereux. Vous pouvez mettre tous les piquets que vous voulez à cet endroit.

Samuel Barras : nous avons modifié un peu le projet en changeant de place les piquets. Effectivement, nous nous sommes rendus compte que certains automobilistes montaient sur les trottoirs pour croiser le bus, ce qui est absolument interdit. C'est un projet qui va encore vivre et évoluer et des corrections seront certainement encore apportées. La question des piquets n'est pas de savoir si on va les mettre ou pas, la question c'est qu'ils sont obligatoires, ils font partie du permis de construire. Après on a fait des adaptations sur le terrain.

Jérôme Schneuwly : à mon avis, on peut très bien mettre un piquet devant chez Claudine Grandjean, mais je pense qu'il serait judicieux d'enlever celui qui se trouve devant la propriété Chappalley. Les bus ne font pas de marche arrière. Si on doit les croiser à cet endroit, étant donné que Mobul ne se bouge pas, l'automobiliste doit faire une marche arrière et il n'a aucune visibilité. C'est vraiment dangereux.

Samuel Barras : lorsque nous avons posé les piquets, il y a eu trois réflexions :

1. La distance pour permettre au bus de se mettre entre les piquets (soit 25 mètres pour un bus de 18 mètres).
2. On ne voulait pas mettre de piquets devant les entrées de domaines privées. On voulait laisser les entrées libre d'accès.
3. Nous avons supprimé certains piquets pour des questions de visibilité.

Claudine Schneuwly : ce que tu dis c'est qu'entre le piquet Chappalley et le carrefour pour aller sur Broc, le bus accordéon aurait la place pour s'y mettre ?

Samuel Barras : il y a exactement 24,5 mètres entre les deux piquets.

Claudine Schneuwly : hier matin, je me suis retrouvée avec la voiture coincée devant le trottoir chez Claudine Grandjean (je ne suis pas montée sur le trottoir...) j'ai eu l'impression que le Mobul n'avait pas la place.

Samuel Barras : le bus a la place, cependant certains restent sur la route.

Claudine Schneuwly : c'est ça le problème.

Danielle Chappuis : malgré tout; au niveau des véhicules agricoles en face d'un bus articulé, c'est très difficile de manœuvrer. Par la même occasion, vous parlez de mobilité douce, j'espère que vous avez pensé aux exploitants, des terrains agricoles communaux qui se situent la plupart sur la route de Morlon - Broc fabrique. Nous vivons et travaillons ici, ça serait bien que nous puissions accéder à ces terrains sans trop de soucis véhicules et de croisements.

Samuel Barras : il est vrai que le croisement entre le bus et un convoi agricole est compliqué. Après il faut savoir que la grandeur de la route n'a pas changé.

Danielle Chappuis : reculer avec un tracteur et une bétailière en fin de journée alors que la visibilité n'est pas bonne, c'est très dangereux.

Claudine Grandjean : j'insiste pour que vous posiez des piquets de notre côté. Et par la même occasion, si vous pouviez intervenir auprès des chauffeurs de bus afin que le 30 km/h. soit respecté.

Pascal Lauber : nous allons poser les piquets et réécrire aux TPF pour les rendre attentifs.

Alain Publio : lors de la vision locale avec la commission d'urbanisme, nous avons donné un avis de ne pas faire de trottoir à cet endroit (devant la propriété Chappalley) afin d'éviter cette problématique. Force est de constater que c'est un endroit dangereux. Le deuxième piquet mis, bien qu'il soit sur les plans, je pense qu'il faudrait le supprimer avant d'avoir un accident.

Pascal Lauber : je peux déjà vous dire que nous n'allons pas enlever ce piquet !

Samuel Barras : il faut arrêter de parler de dangerosité il s'agit uniquement d'inconfort.

Alain Publio : je vous le dit clairement c'est une ineptie, on va avoir un problème.

Christiane Comte : combien de temps mettez-vous pour changer des piquets tombés ?

Samuel Barras : ils sont commandés.

Christiane Comte : vous dites qu'il ne faut pas rouler sur les trottoirs mais des piquets sont tombés.

Samuel Barras : vous voulez qu'on les mette ou pas ?

Christiane Comte : c'est vous qui souhaitez les mettre alors mettez-les correctement et prévoyez du stock.

Pascal Lauber : nous avons commandé du stock et allons les remettre. Ce que nous voulons c'est avant tout garantir la sécurité des usagers, après sur la mentalité des conducteurs ça sera plus compliqué.

Danielle Chappuis : j'aimerais aussi dire que les bus Mobul n'accordent pas les nouvelles priorités de droite.

Pascal Lauber : nous prenons note de votre remarque, mais que voulez-vous que nous fassions. Je pense qu'il y a un souci avec les chauffeurs qui n'adhèrent pas à ces changements.

- STAP



L'ESPRIT

Pascal Lauber : le projet de la STAP de Morlon avance gentiment. Si tout continue à bien aller les travaux seront terminés fin février 2019.

- Sapeurs-pompiers



Pascal Lauber : il y a de nombreux changements au sein du corps des sapeurs-pompiers de Morlon. Tout d'abord Jacques Grandjean, commandant, a décidé de retirer son mandat du corps des sapeurs-pompiers pour le 31.12.2018. Son remplaçant, Jean-Pierre Macherel a décidé d'en faire de même à la même date.

Ils seront remplacés par Sébastien Charrière pour le commandement et par Christophe Grandjean pour le remplaçant.

Nous remercions chaleureusement Jacques et Jean-Pierre pour l'excellent travail fait durant ces nombreuses années.

- **Quartier des Vanils (parcelle 169)**



Pascal Lauber : le projet de construction actuel sur cette parcelle a été abandonné. Un autre projet verra le jour.

- **Foyer St-Joseph de Morlon**

Pascal Lauber : le Foyer St-Joseph a changé de statut. De foyer simple, il est passé à EMS admis. Il a également été candidat pour la réalisation d'un nouveau foyer médicalisé en Gruyère. Sa candidature n'a pas été retenue, c'est la commune de Pringy qui réalisera ce projet.

- **Divers**

Christiane Comte : il y a un panneau 30 km/h sur la route principale. Mais est-ce que la route de la Croix et la route qui mène au Foyer sont également zone 30 km/h ?

Pascal Lauber : La route de la Croix, non. La route du Foyer, oui. En fait toutes les rues adjacentes à la zone 30 km/h le sont également.

Christiane Comte : il y a un chantier à la rue de la Condémine. Va-t-il durer encore longtemps ?

Pascal Lauber : ce dossier est actuellement au tribunal cantonal. Le permis n'ayant pas été utilisé, nous avons demandé d'enlever le matériel ou de demander un nouveau permis. Ceci a été contesté auprès du Préfet de la Gruyère qui a été dans notre sens. La personne conteste toujours c'est pourquoi le dossier a été déposé auprès du tribunal cantonal.

Lionel Barbey : pour quelles raisons le projet du hameau a-t-il été abandonné ?

Pascal Lauber : car il y a eu divers soucis avec des services de l'Etat.

Jérôme Schneuwly : est-ce qu'il y aura une finalité avec la fibre optique ?

Pascal Lauber : avec Swisscom, non. Le projet a été repris par la société FTTH qui a décidé de desservir les petits villages en premier. Morlon n'est pas dans les priorités.

Rodolphe Gobet : qu'en est-il de la reprise de la route Bellevue par la commune ?

Pascal Lauber : les conditions de reprise de la route ont été transmises au propriétaire.

André Barras : pourquoi le 30 km/h n'a pas été mis sur la chaussée ?

Samuel Barras : on avait demandé mais il y a les deux écoles. En effet, cela indique mais plus il y a d'informations plus cela distrait le conducteur. Nous avons décidé de ne pas le faire.

Pascal Lauber : si plus personne ne souhaite prendre la parole, avant de vous libérer, j'aimerais encore adresser un sincère Merci aux personnes qui s'investissent pour la commune ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal pour leur activité et leur engagement tout au long de l'année. Quant à mes collègues élus, Patrick, Martine, Samuel et David, je vous remercie pour tout le travail accompli durant cette année 2018.

Pascal Lauber clôt cette assemblée à 22h20 et remercie les citoyens et citoyennes présents et souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.